

Compte rendu de séance

Séance du 11 Juillet 2016

L' an 2016 et le 11 Juillet à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle du conseil municipal sous la présidence de CHAUVIERE Shiva Maire

Présents : Mme CHAUVIERE Shiva, Maire, Mmes : MILLANA Sandra, THEVOT Florence, MM : COULLON Jean, DUPONT Rémy, GONET Grégory, JUHEL Jean-Michel, LEHU Franck, LORGEOU Hervé, SAMIN Nicolas, SANGLIER Emmanuel

Absent(s) ayant donné procuration : Mme GIRAULT Martine à M. GONET Grégory, MM : FOURNIER Pierre à M. COULLON Jean, GOSSET Cyrille à M. LEHU Franck

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 11

Date de la convocation : 04/07/2016

Date d'affichage : 04/07/2016

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture du Loiret
le : 22/07/2016

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : M. COULLON Jean

Complément de compte-rendu:

Après avoir validé le dernier compte-rendu, le conseil municipal est passé à l'ordre du jour.

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Fourrière départementale - D-2016-044

Centre de Loisirs : convention - D-2016-045

Approbation du principe de l'adhésion de la CCCB à l'Agence Loiret Numérique - D-2016-046

- **Fourrière départementale**

réf : D-2016-044

Vu le courrier reçu de l'AML45 en date du 20 juin 2016 concernant le devenir de l'AGRA- fourrière départementale de Chilleurs aux Bois,

Madame le Maire explique qu'actuellement la commune est sous convention avec la fourrière de

Chilleurs aux Bois.

Dans un futur proche, l'AGRA va disparaître et pourra être remplacée par une structure susceptible, dans un cadre mutualisé, d'obtenir des conditions tarifaires intéressantes et d'en faire bénéficier l'ensemble des communes du Loiret.

L'AML45, en charge du dossier, souhaite connaître le positionnement de chaque collectivité sur leur possible adhésion à cette nouvelle structure intercommunale compétente en matière de fourrière animale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer à cette nouvelle structure intercommunale compétente en matière de fourrière animale.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

- **Centre de Loisirs : convention**

réf : D-2016-045

Vu le recensement des besoins réalisé auprès des familles messassiennes,

La commission "Affaires Scolaires" a envisagé la possibilité de demander un accès au centre de loisirs du mercredi à la commune de Villorceau pour les enfants scolarisés à l'école primaire de Messas.

Après réunion du SITS (syndicat de transport Cravant-Villorceau-Messas), le transport est possible le mercredi pour véhiculer les enfants de Messas à Villorceau, moyennant un coût pour la commune de Messas de 10 euros par mercredi (soit environ 360 euros par an).

Plusieurs élus dont monsieur SAMIN ont demandé des modifications notamment concernant le nombre d'enfants à véhiculer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- valide la convention "centre de loisirs" avec Villorceau et le forfait transport du SITS,
- autorise madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce sujet.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

- **Approbation du principe de l'adhésion de la CCCB à l'Agence Loiret Numérique**

réf : D-2016-046

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5214-27 et L.5721-2 et suivants,

Vu le projet des statuts de l'Agence Loiret Numérique,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le principe de l'adhésion de la CCCB à l'Agence Loiret Numérique prenant la forme d'un syndicat mixte ouvert.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

- Plan Canicule

Suite au recensement réalisé sur la commune, une liste des personnes sensibles à la canicule a été faite.

A chaque élu est associée une personne de la liste "canicule".

Tous les membres de Conseil Municipal ont reçu une copie de cette liste.

- Rétrocession d'une parcelle

Suite à la délibération D-2016-041 du 6 juin 2016 concernant l'achat de parcelle D239, monsieur SAMIN demande la rétrocession, en sa faveur, d'une partie de cette parcelle qui ne sera pas employée. Madame le Maire confirme que cette demande sera étudiée mais il n'est pas possible pour le moment de fournir des détails sur la superficie de la rétrocession sachant que le Plan Local d'Urbanisme va être travaillé prochainement.

- Réponse du Préfet au sujet de la démission de madame le Maire

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Préfet a refusé sa démission par un courrier reçu en Mairie le mardi 5 juillet 2016.

Madame le maire ajoute que chaque compétence au sein du conseil est nécessaire pour le bon fonctionnement de la commune et souhaite que tout le monde travaille ensemble.

Dans ces conditions, madame le Maire propose un vote à l'ensemble des membres du Conseil Municipal pour savoir s'ils veulent à nouveau retravailler ensemble (motion de confiance).

Monsieur SAMIN invoque un manque de crédibilité auprès des messassiens si la procédure de démission n'est pas menée à son terme. Il précise qu'il voterait contre la motion de confiance.

Madame le Maire répond qu'à deux reprises, le secrétaire général du Préfet lui a demandé de faire un courrier pour annuler sa demande de démission mais qu'elle ne l'a pas fait pour justement rester intègre à sa décision.

Monsieur GONET demande le report du vote de la motion en raison de l'absence de plusieurs membres et du fait que ce point n'est pas été mis à l'ordre du jour. Il souhaite aussi consulter le courrier du Préfet.

Madame le Maire informe qu'évidemment elle tient à disposition des élus le courrier du Préfet.

Monsieur JUHEL propose de refaire des élections totales car à son avis, la situation restera bancal, si les mêmes personnes restent élus.

Madame THEVOT confirme que la situation actuelle est difficile.

Monsieur COULLON trouve regrettable le comportement de certains élus. Il précise qu'entre gens de bonne volonté, il y a toujours moyens de s'entendre. Si la mésentente tendait à perdurer, c'est qu'il y a une volonté de prendre le pouvoir.

Monsieur SANGLIER s'insurge contre cette mésentente. Dans le cas où les élus ne collaboraient pas à nouveau, il démissionnerait de son poste de conseiller.

Madame THEVOT affirme que chaque conseiller actuel a sa place dans le conseil dans les différentes tâches. Au tour de ce conseil, tous les quartiers sont représentés.

Monsieur LEHU précise que, vu qu'il y a procuration par les absents, on peut voter la motion de confiance. Il rappelle qu'en début de mandat régnait une bonne ambiance mais qu'elle s'est détériorée au fil du temps et surtout au moment du vote de l'arrêt du projet de la commune nouvelle.

Madame THEVOT stipule que la critique doit toujours être constructive et non gratuite.

Monsieur SAMIN tient à rappeler que son intervention lors du vote du projet de la commune nouvelle n'a pas été entendue dans le sens où il voulait l'emmener.

Madame THEVOT souhaite rappeler que le travail de mutualisation, fait actuellement, prépare le projet de commune nouvelle pour la nouvelle municipalité de 2020.

Madame le Maire rappelle que la commune nouvelle permettait de garder certaines dotations mais ne garantissait pas la survie de la commune. L'arrêt du projet était pour la majorité des conseillers la meilleure solution pour stopper les dissensions au sein du Conseil. Elle tient à préciser que chaque élu est important dans le Conseil Municipal.

Monsieur GONET demande comment va évoluer l'organisation au vu de la démission de monsieur GOSSET.

Madame le Maire précise qu'à ce jour, deux postes d'adjoints sont à pourvoir (Affaires Scolaires et Travaux). Madame THEVOT reprendrait sûrement les Affaires Scolaires. Les dossiers "travaux" seront pris en charge par un groupe de projet si la commission travaux reste inactive. Les propositions seront faites après vote de motion de confiance.

Madame le Maire clôture la séance en reportant la motion de confiance au prochain conseil municipal.

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le lundi 5 septembre 2016 à 19h en Maire de Messas.

Séance levée à: 20:00

En mairie, le 22/07/2016
Le Maire
Shiva CHAUVIERE